Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260521-D2026_37-DE

Commune de Mérillac
Séance du 21 mai 2026
Délibération n°2026-37

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 13 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (11): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membre absent (0): *néant*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-37. Point d'étape sur les projets: clocher de l'église.

La société « BODET Campanaire » (49340 Trémentines), à la suite de son intervention en janvier 2024, a alerté la municipalité sur l'état du beffroi. Un audit a été présenté par le responsable d'agence Ouest/Île-de-France le 24/04/2026 au Maire, au secrétaire de Mairie et à une représentante de la paroisse. La pose d'un nouveau beffroi et la rénovation de la cloche n°2 sont préconisées. Les travaux s'élèveraient à 29 971.68€TTC (devis n° 475120 du 07/04/2026). Il est proposé à l'assemblée de rechercher des solutions de financement avant de valider les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter des aides financières.

Acte certifié exécutoire le

Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.